

RIVAGES

Rétro-Information Veille, Alerte et GEstion Sanitaire

La Cellule de Veille, Alerte et Gestion Sanitaire

N°5 - La leptospirose

Plateforme de Veille et
d'Urgences sanitaires
**SIGNALER, ALERTER 24/24H
À LA RÉUNION**

CHIFFRES CLES LEPTOSPIROSE 2022

137 signaux validés du 1er janvier au 05 mai 2022

81 hospitalisations dont 29 passages en
réanimation

2 décès

SOMMAIRE

LA CELLULE DE VEILLE, D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE

- Famille des signaux
- Pathologies
(hors dengue et Covid)

LA LEPTOSPIROSE

- Rappels
- Diagnostic - Recommandations
- Nombre de cas déclarés 2021 - 2022

LA LUTTE ANTI- VECTORIELLE (LAV) ET LA LEPTOSPIROSE

- L'enquête environnementale
- Activités ou métiers à risque

LA CELLULE DE VEILLE D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE - CVAGS

Tous les signaux reçus sur la plateforme sont enregistrés sur une base de données, permettant des actions, des mesures de gestion et une **veille épidémiologique**. Les actions de la CVAGS diffèrent selon les pathologies : réalisation d'une enquête, **recommandations sanitaires**, transfert vers des services internes à l'ARS pour analyse et gestion, à l'antenne régionale de Santé Publique France ou à des partenaires extérieurs. Toutes les actions restent coordonnées par la CVAGS en collaboration avec le Centre Opérationnel de Régulation et Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUS) en cas d'évènement qui pourrait avoir un impact important sur la santé de la population.

o Famille des signaux reçus

Typologie de signaux	01/01/22 au 31/05/22	01/01/21 au 31/12/21	01/01/20 au 31/12/20
Événements indésirables/graves associés aux soins <i>Dont EIGS</i>	50 24	115 74	113 54
Événements/incidents dans un établissement ou organisme	48	338	399
Expositions environnementales	0	3	1
Maladies à déclaration obligatoire (MDO)	61	119	146
Pathologies hors MDO	147	151	163
Situations exceptionnelles & Événements climatiques	2	5	1
Autres	2	11	9
Vigilances	2	3	2

o Pathologies (hors dengue et COVID-19)

	Pathologies	01/01/22 au 31/05/22	01/01/21 au 31/12/21	01/01/20 au 31/12/20
Maladie à déclaration obligatoire	Diphthérie	2	0	6
	Fièvre typhoïde et paratyphoïde	4	0	0
	Hépatite A	1	3	11
	Hépatite B	1	0	1
	Infection Invasive à Méningocoque	1	1	2
	Légionellose	5	16	12
	Listériose	1	7	3
	Mésenchéliome	0	0	1
	Paludisme d'importation	5	3	18
	Rougeole	0	1	2
	Saturnisme	0	1	0
	Suspicion de Creutzfeldt-Jacob	0	1	2
	Tétanos	0	0	1
	Toxi-infection alimentaire collective	22	44	30
	Tuberculose	18	42	56
Sous-Surveillance	Ciguatera	0	1	0
	Coqueluche	0	1	14
	Gale	1	2	2
	Gastro entérite aigue	0	0	2
	Intoxication au monoxyde de carbone	2	2	2
	Infection respiratoire aigue	0	0	1
	Lèpre	0	1	2
	Leptospirose	142	143	135
Salmonellose isolée	1	1	2	

LA LEPTOSPIROSE

o Rappels

La leptospirose est une zoonose transmise à l'Homme par contact direct ou indirect avec un animal infecté (rongeur insectivore, chien, bovin, porc, etc.). La maladie est particulièrement fréquente dans les îles tropicales sujettes aux inondations et aux fortes pluies : les leptospires peuvent survivre pendant 6 mois dans l'environnement en zone humide et tiède.

La leptospirose n'est pas une maladie à déclaration obligatoire mais une maladie dite sous surveillance, basée sur le déclaratif des laboratoires médicaux ainsi que sur celui des médecins libéraux.

Le signalement arrive le plus souvent par l'examen biologique, transmis à la CVAGS qui le vérifie et appelle si besoin le biologiste ou le médecin prenant en charge le malade pour valider le signalement et faire corrélérer les signes cliniques aux résultats biologiques.

Période d'incubation : 4 à 14 jours (extrême 2 à 21 jours).

Symptômes : Fièvre élevée et brutale, douleurs musculaires (mollets et cuisses), d'autres peuvent être présents comme des troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales), une toux sèche, une éruption prédominante sur le tronc et les jambes.

Traitement : Antibiothérapie dès suspicion d'une leptospirose (clinique et biologique).

Mode de transmission : Pénétration par les muqueuses intactes (conjonctives, muqueuse nasopharyngée, poumons en cas d'inhalation d'eau) ou par des plaies cutanées.

o Diagnostic - Recommandations

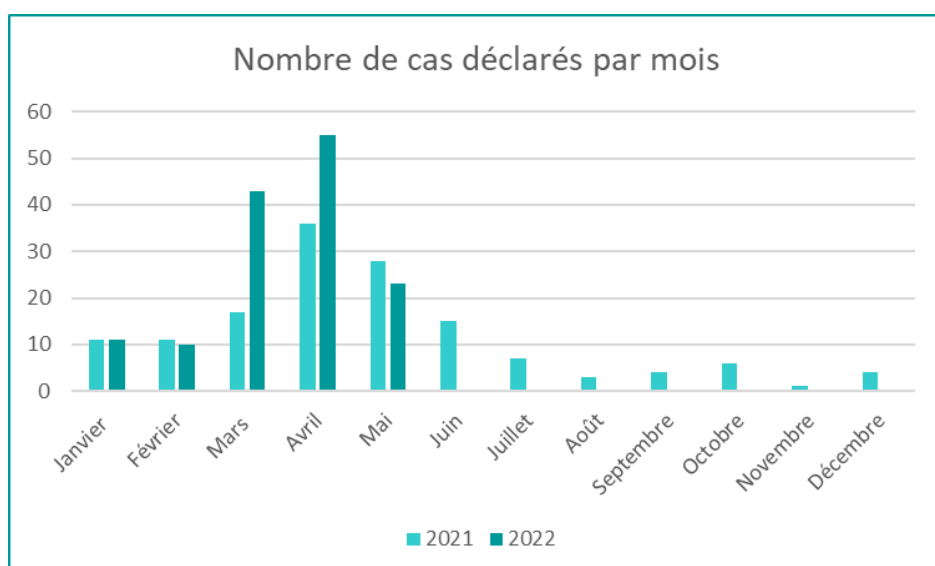
	Fièvre	Moins de 6 jours	De 6 à 10 jours	11 jours et plus
Test				
PCR sang		+	+	-
PCR urines		-	-	+
IgM Elisa		-	+	+

Afin d'éviter tout retard de prise en charge pouvant amener à une atteinte multi-viscérale voire au décès d'un patient, le diagnostic de leptospirose doit être évoqué précocement notamment durant la saison des pluies et en cas de pratiques ou de métiers à risque.

o Nombre de cas déclarés par mois 2021 - 2022

Au cours de l'année 2021, la CVAGS a reçu 143 signalements de leptospirose, 134 ont été confirmés cliniquement et biologiquement.

Sur le début d'année 2022, 142 signalements de leptospirose ont été reçus et 137 confirmés.



LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE (LAV) ET LA LEPTOSPIROSE

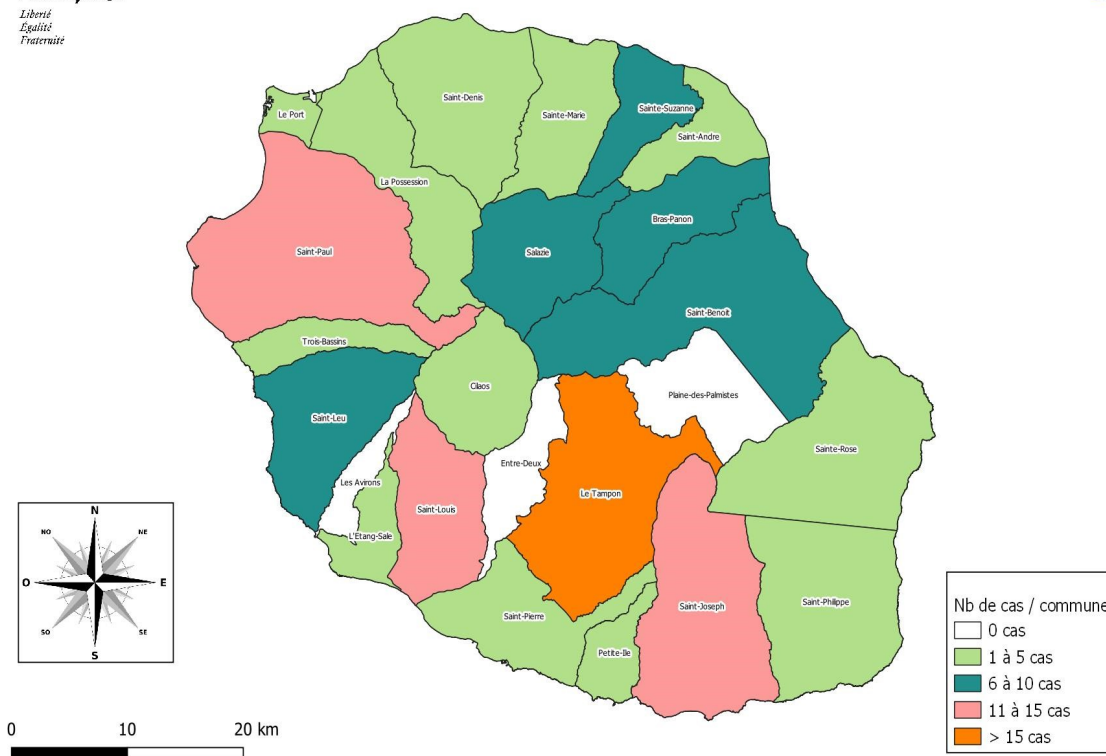
o L'enquête environnementale

Le service de la Lutte Anti-Vectorielle est en charge de l'enquête environnementale auprès des particuliers. Sont privilégiées les enquêtes sur le terrain. Cela permet de déterminer une hypothèse de contamination et de mettre en place les actions appropriées. Des recommandations sanitaires auprès des malades et de leur famille sont dispensées, par exemple sur le stockage des aliments à destination de l'élevage d'animaux, le port d'équipement de protection individuelle lors d'activités à risque, la désinfection et la protection des plaies.

La surveillance épidémiologique des leptospiroses est assurée par l'antenne régionale de Santé Publique France.



Classification des communes selon le nombre de cas de leptospirose en 2021



o Activités ou métiers à risques

Les enquêtes environnementales réalisées par la LAV mettent en évidence plusieurs hypothèses de contamination :

- lors des activités de jardinage, élevage ou cueillette,
- à domicile, notamment avec un environnement favorable à la présence et prolifération de rats,
- lors de l'activité professionnelle notamment les agriculteurs et éleveurs,
- lors d'activités de loisirs comme le kayak, la randonnée, la baignade en eau douce, la pêche ou la chasse aux tangles et/ou guêpes.

- **Que signaler ?**

- Tout évènement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique,
- Les maladies à déclaration obligatoire,
- Les évènements indésirables graves,
- La survenue de cas groupés dans une collectivité.

- **Pourquoi signaler ?**

- Evaluer la situation et mettre en œuvre des actions pour prévenir et maîtriser le risque.

- **Comment transmettre un signal urgent ?**

- En première intention par téléphone : 02.62.93.94.15,
- Par mail : ars-reunion-signal@ars.sante.fr,



Plateforme de Veille et d'Urgences sanitaires
SIGNALER, ALERTER 24/24H À LA RÉUNION

☎ **02 62 93 94 15** Fax: 02 62 93 94 56
✉ **ars-reunion-signal@ars.sante.fr**
➔ **Portail des signalements des évènements
sanitaires indésirables**
www.signalement-sante.gouv.fr

ARS La Réunion - Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires
2bis avenue Georges Brassens CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9